

# Les identités multiples de la personne

**Introduction :** L'identité est l'ensemble des caractères qui distinguent un individu d'un autre. Toute personne, et en premier lieu l'enfant, a droit à une identité. Mais celle-ci est à la fois singulière et multiple.  
Quelle est la différence entre identité légale et identité personnelle ?

## **I – L'identité légale**

**A – Un nom et un prénom**

# Les éléments de l'identité légale

## **a. Convention internationale des droits de l'enfant (1989)**

**Art. 7** – L'enfant est enregistré aussitôt sa naissance et a dès celle-ci le droit à un nom, le droit d'acquérir une nationalité.

## **b. Code civil**

**Art. 55** – Les déclarations de naissance sont faites, dans les trois jours de l'accouchement, à l'officier de l'état civil du lieu.

**Art. 61** – Toute personne qui justifie d'un intérêt légitime peut demander à changer de nom.

**Art. 311-21** – [Les parents] choisissent le nom de famille [de l'enfant] : soit le nom du père, soit le nom de la mère, soit leurs deux noms accolés dans l'ordre choisi par eux [...]. Le nom [donné au premier enfant] vaut pour les autres enfants communs.

## A – Un nom et un prénom

**Trace** : La convention internationale des droits de l'enfant de 1989 reconnaît à chaque enfant le droit à l'identité. L'identité légale de chacun repose avant tout sur un nom et un prénom et sur l'appartenance à une famille. L'Etat, grâce aux services de l'état civil (l'ensemble des qualités d'une personne, nom, prénom, nationalité et le service de la mairie chargé des actes de l'état civil, d'enregistrer les naissances, décès et mariages), conserve les preuves de notre identité et les actes d'état civil permettent de rédiger les pièces d'identité officielles (carte nationale d'identité, passeport...).

## Les « enfants fantômes »

Ils sont des centaines de millions d'enfants dans le monde - principalement en Afrique sub-saharienne et en Asie du Sud, mais aussi en Europe -, privés d'un de leurs droits fondamentaux : celui d'avoir une identité reconnue... Ces enfants n'existent tout simplement pas officiellement pour les administrations de leurs pays, n'ayant pas été enregistrés à la naissance du fait de la pauvreté et de l'exclusion, de l'éloignement ou encore de la discrimination... 1 enfant de moins de cinq ans sur 3 dans le monde... Soit 230 millions d'enfants sont concernés par cette absence d'enregistrement à la naissance. Les risques : pas d'accès à la santé, à l'éducation et aux services sociaux de base ; mais aussi menace d'enrôlement comme enfant-soldat, de travail forcé, de traite, de mariage précoce ou encore d'être jugé comme un adulte !

[Vidéo UNICEF](#)

## **A – Un nom et un prénom**

**Trace** : 230 millions d'enfants dans le monde n'ont pas d'identité reconnue faute d'avoir été enregistrés à la naissance, principalement dans les pays les plus pauvres. Ces « enfants fantômes » risquent alors de ne pas avoir accès à la santé et à l'éducation, d'être enrôlés comme enfants soldats et de travailler ou encore d'être jugés comme des adultes.

# L'usurpation d'identité

Bien que l'usurpation d'identité ait existé de tout temps, ce délit trouve au travers d'internet la possibilité de se propager plus rapidement. Les cyber-fraudeurs frappent un peu au hasard au moyen de techniques telles que le phishing ou de logiciels espions. Le but? Récupérer des codes secrets, des informations banales, telles que l'identité d'une personne et sa date de naissance, mais nécessaires pour se faire établir des papiers au nom de leur victime et procéder à des opérations frauduleuses...210.000 personnes sont victimes d'une usurpation d'identité chaque année au travers d'internet ou par récupération physique de données selon une étude du Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (Credoc) publiée en 2009. Un des principaux objectifs des cyber-fraudeurs est avant tout de réaliser des opérations financières frauduleuses. Détournement d'argent d'un compte bancaire en ligne, obtention d'un prêt au nom de la victime, détournement de prestations sociales... La victime se trouve lésée de ses droits financiers ou en charge de rembourser des montants qu'elle n'a ni perçus, ni utilisés. le Credoc, dans son sondage, a évalué à 2229 euros le coût par victime d'une usurpation d'identité.

# A – Un nom et un prénom

**Trace** : Nul n'a le droit d'utiliser ou de nous retirer notre identité. Elle est protégée par la loi. Cependant, les usurpations d'identité (**prendre l'identité d'un autre pour réaliser des escroqueries**) sont nombreuses en France (210 000 victimes par an). C'est pourquoi, sur Internet, il faut éviter de donner des éléments de son identité et respecter des règles de prudence (mélange de chiffres et de lettres en mot de passe).

**B – La nationalité et la date de naissance,  
autres éléments de l'identité légale**

# Être et devenir français



## **B – La nationalité et la date de naissance, autres éléments de l'identité légale**

**Trace** : La date de naissance et la nationalité sont deux autres éléments de l'identité l'égale qui, combinés au nom et au prénom, font de nous des êtres uniques et reconnaissables. La nationalité française est acquise à la naissance ou ultérieurement en fonction notamment du droit du sang (un enfant né de parents français est français à la naissance) et du droit du sol (un enfant né sur le sol français de parents étrangers devient français à 18 ans).

## **II – L'identité personnelle**

### **A – Une identité ou des identités ?**



1 Lilian Thuram tenant la coupe, lors de la victoire de la France à l'Euro de football en 2000.

## 2 Un grand champion

C'est l'affaire de sa vie. Le football ? Non, la lutte contre le racisme ordinaire. L'enfant d'Anse-Bertrand, petit village de Guadeloupe, n'a pas tardé à en faire les frais à son arrivée en 1981 à Bois-Colombes, puis à la cité des Fougères, près de Fontainebleau. Le futur recordman des sélections en équipe de France (142) a 9 ans. Le gamin fait ses premières armes dans le club des Portugais de Fontainebleau : « Je jouais attaquant, et comme tous les enfants du monde, j'étais brésilien », se rappelle l'ex-défenseur, contraint de mettre un terme à sa carrière il y a un an après la découverte de problèmes cardiaques. À 37 ans, le jeune retraité mesure le chemin parcouru. Ses débuts à Monaco ; les saisons à Parme, Turin, Barcelone ; la victoire à l'Euro 2000 et celle en finale du Mondial 1998 face au... Brésil !

D'après *Le Monde*, 24 mai 2009.

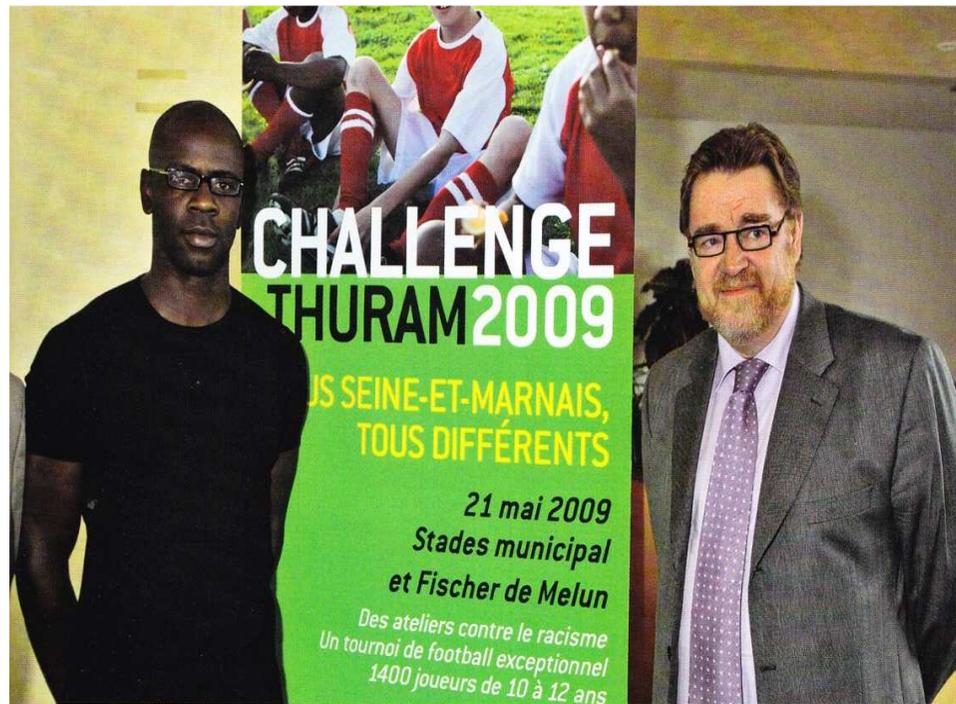
## 3 Lilian Thuram découvre le racisme

*En quittant les Antilles, sa terre natale où 90 % des gens sont noirs ou métis, pour la région parisienne, Lilian Thuram découvre un univers très différent.*

On m'appelait la Noiraude. Plus tard, j'ai découvert également les insultes racistes dans les stades, « sale noir, retourne chez toi ! ». Une scène m'a marqué à tout jamais, celle de spectateurs lançant des peaux de banane au gardien de but camerounais Joseph-Antoine Bell. Cela, je ne l'oublierai jamais.

Une autre fois, une minorité de supporters de Parme s'est déchaînée contre le joueur noir du Liberia George Weah et le Français d'origine sénégalaise Ibrahim Ba en chantant pendant une heure et demie : « Ibrahim Ba mange des bananes sous la case de Weah. » C'était intolérable.

D'après *Lilian Thuram*, 8 juillet 1998, éditions Anne Carrière, 2004.



4 Lilian Thuram accompagné du président du conseil général, Vincent Éblé. Challenge Thuram 2009 organisé par le conseil général de Seine-et-Marne avec la Fondation Lilian Thuram Education contre le racisme.

#### 5 Un engagement citoyen

Lilian Thuram est membre du Haut conseil à l'intégration<sup>1</sup> depuis 2002. Nicolas Sarkozy lui propose, fin 2008, d'entrer au gouvernement, pour y occuper le poste de « ministre de la Diversité ». « Nous avons eu une longue discussion. Mais pour des raisons évidentes, je ne pouvais que refuser, raconte Lilian Thuram. La politique est quelque chose de très noble qui ne tolère pas l'à-peu-près. Il faut apprendre les choses. C'est ce que je fais en ce moment en rencontrant des gens de différents horizons. » Lilian Thuram s'intéresse en effet de près à l'actualité. « La précarité gagne du terrain dans nos sociétés depuis quelques années. Notre pays n'arrive plus à satisfaire ce qui est de l'ordre normal des choses : des gens meurent de froid en France ; d'autres vivent dans leur voiture alors qu'ils ont un emploi ; et jamais les Restos du cœur n'ont servi autant de repas. Allons-nous vers une société qui est encore capable de penser aux plus faibles ? »

D'après *Le Figaro*, 4 février 2009.

1. Organisme qui remet tous les ans un rapport au gouvernement sur les questions concernant l'intégration des étrangers ou des Français d'origine étrangère. Lilian Thuram en était membre jusqu'en septembre 2009.

**Consigne :** A partir des 5 documents fournis, rédigez un paragraphe d'une dizaine de lignes montrant les éléments de l'identité à la fois légale et personnelle de Lilian Thuram.

# A – Une identité ou des identités ?

**Trace** : C'est l'identité personnelle qui permet de définir notre personne. Tout au long de notre vie, des événements choisis ou subis nous façonnent et font de nous ce que nous sommes aujourd'hui. Ainsi, notre histoire familiale, notre culture musicale , sportive ou littéraire, , notre religion, nos engagements politiques ou associatifs et notre parcours professionnel construisent notre identité.

# **B – La personnalité comme élément de l'identité personnelle**

# Le questionnaire de Proust

- 1 – Le principal trait de mon caractère
- 2 - La qualité que je préfère chez les autres
- 3 - Mon principal défaut
- 4 - Mon occupation préférée
- 5 – Mon rêve de bonheur
- 6 – Quel serait mon plus grand malheur
- 7 – Ce que je voudrais être
- 8 – Le pays où je désirerais vivre
- 9 – La couleur que je préfère
- 10 – Mon héros préféré
- 11 – L'artiste que je préfère
- 12 – Ce que je déteste par dessus tout
- 13 – La qualité que je voudrais avoir
- 14 – La faute qui m'inspire le plus d'indulgence
- 15 – Ma devise

## **B – La personnalité comme élément de l'identité personnelle**

**Trace** : L'écrivain Marcel Proust (1871-1922) avait pour habitude de faire compléter un questionnaire à ses amis pour mieux connaître leur personnalité. Ce questionnaire s'inspire d'un test anglais qu'il a découvert à la fin du XIXème siècle. La personnalité de chacun, nos goûts ou encore nos amis sont aussi des éléments à prendre en compte pour définir notre identité personnelle.

## **III – Des identités partagées**

### **A - Partager un engagement associatif**

## Les bénévoles des resto du cœur de Vitré



# **A - Partager un engagement associatif**

**Trace** : Chacun a une identité légale et personnelle distincte mais cela n'empêche pas d'appartenir à des groupes à l'intérieur desquels nous partageons des éléments de notre identité. Les bénévoles des resto du cœur partagent ainsi une envie d'aider les plus pauvres d'entre nous.

## **B - Partager une même passion**

# Une même passion, une même identité musicale ou sportive



## **B - Partager une même passion**

**Trace :** Les membres d'un groupe musical ou d'une équipe sportive ont en commun un même amour de la musique et du sport constitutif de leur identité personnelle.